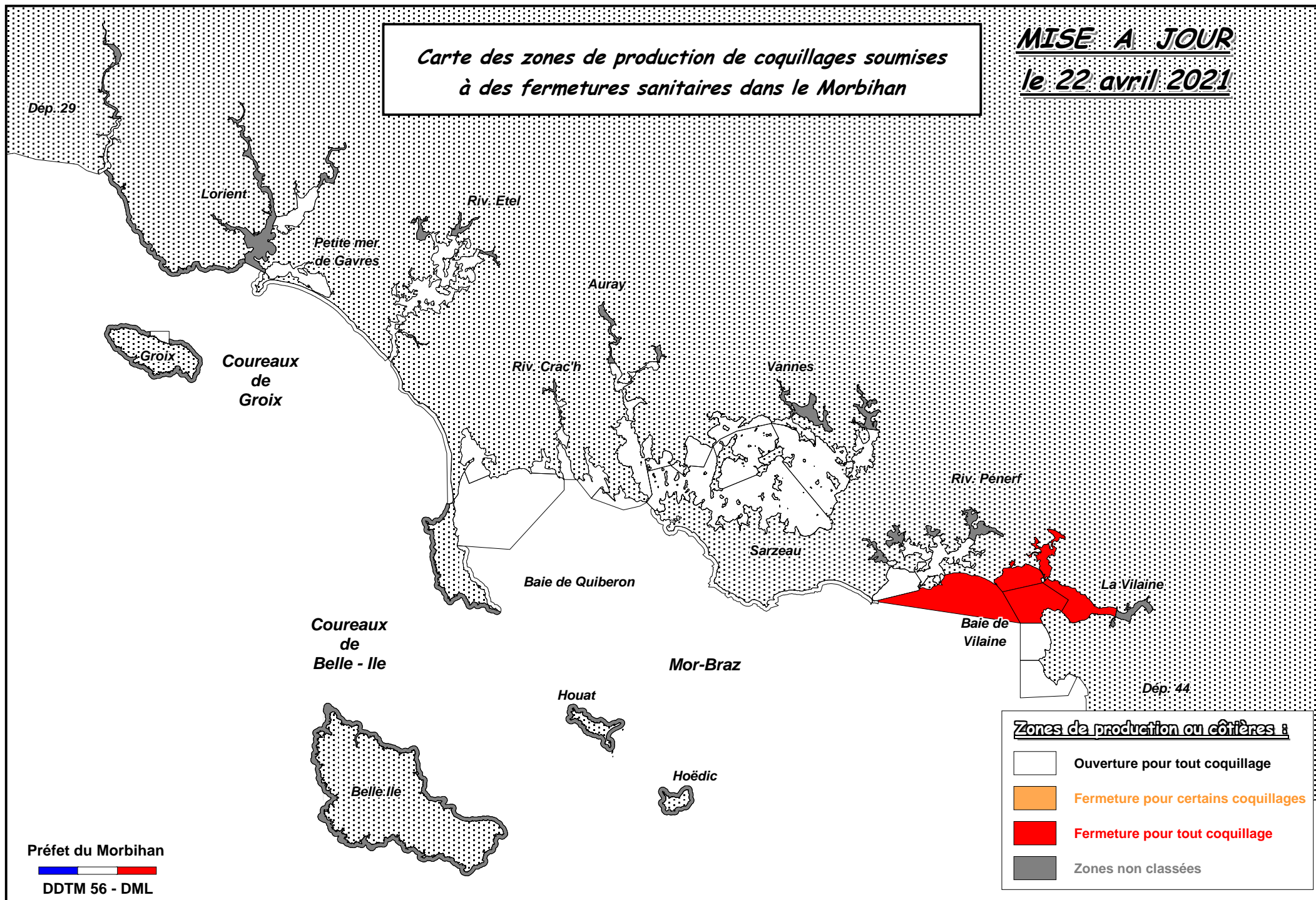


*Carte des zones de production de coquillages soumises
à des fermetures sanitaires dans le Morbihan*

MISE A JOUR
le 22 avril 2021



Préfet du Morbihan
DDTM 56 - DML

Zones de production ou côtières :

- Ouverture pour tout coquillage
- Fermeture pour certains coquillages
- Fermeture pour tout coquillage
- Zones non classées

(Carte établie à titre d'illustration. Pour les limites de zones, se référer au texte de l'arrêté préfectoral de classement sanitaire du 24 juin 2020.)